

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté n°2025-70 : Arrêté portant déléгation de signature à Madame Audrey GAILLARD - Responsable d'exploitation du service Ports et Plages

1 DOCUMENT - Publié le 23 décembre 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRÊTÉ
N° : 2025-70
Décret en date : 21.12.2025
Publié en date : 21.12.2025
Version : 2025-70

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Arrêté portant déléгation de signature à Madame Audrey GAILLARD
Responsable d'exploitation du service Ports et Plages

Le Président de Grand Lac,

- M. G. soussigné titulaire du mandat communal de Grand Lac en date du 15 juillet 2025, octroie la déléгation au Président de Grand Lac,

- Mme Audrey GAILLARD, titulaire de la fonction de Responsable d'exploitation du service Ports et Plages, désignée par le Président de Grand Lac, déléгue une partie de ses pouvoirs pour l'exercice de ses fonctions, dans les conditions et sur les délais fixés ci-après.

Constatant que la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du Grand Lac,

Considérant que Madame Audrey GAILLARD, responsable d'exploitation du service Ports et Plages, possède une forte adéquation et un degré élevé de compétences et de responsabilités,

Article 1 : DÉLÉГATION DE SIGNATURE

Mme Audrey GAILLARD, responsable d'exploitation du service Ports et Plages, est déléгuée pour exercer les pouvoirs suivants :

- Les actes de couverture de et les deux inférieurs à 10 000 € HT dans le cadre de son fonctionnement et de la gestion du service.
- Les conventions d'armement.

Article 2 : INDICATIONS

Une copie de la présente circulaire est :

- Mme la Présidente du Service,
- M. le Maire,
- Mme Audrey GAILLARD.



AR_2025-70.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 300,1 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/arretes-du-president/arrete-n2025-70-arrete-portant-delegation-de-signature-a-madame-audrey-gaillard-responsable-dexploitation-du-service-ports-et-plages-48427?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.